## fédération française d'études et de sports sous-marins FONDEE EN 1955 - MEMBRE FONDATEUR DE LA CONFEDERATION MONDIALE DES ACTIVITES SUBAQUATIQUES



Certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités subaquatiques

la souvelană Doctour 1 Palie et 03 lave
Je soussigné Docteur
☐ Médecin diplômé de médecine subaquatique ☐ Médecin fédéral n° ☐ Médecin du sport(*) ☐ Autre(*) (*) qui ne peuvent pas signer ce document pour les jeunes de 8 à 14 ans et pour les plongeurs handicapés. Pour les pathologies à évaluer signalées par une étoile (*) sur la liste des contre indications, seul le médecin fédéral a compétence pour signer le certificat.
Certifie
Avoir examiné ce jour  Nom: Selte libereten Prénom léage  Né(e) le 09 octobre 1997 li Cross  Demeurant 35 by we do 11-1612 69 500 1 REGOVE
Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication
cliniquement décelable :  à la pratique de l'ensemble des activités fédérales subaquatiques de loisir  O sauf :
O à l'enseignement et à l'encadrement (préciser les disciplines)  A la préparation et au passage du brevet suivant :
Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations : O de contre-indication aux compétitions dans la (les) discipline(s) suivante(s) :
Que le jeune sportif de 8 à 14 ans désigné ci-dessus a bénéficié des examens prévus par la réglementation FFESSM et qu'il ne présente pas à ce jour de contre-indication clinique à la pratique : O de l'ensemble des activités fédérales de loisirs  O sauf
O à la préparation et au passage du brevet P1
O des compétitions dans la (les) discipline(s) suivante(s) :  Pour la surveillance médicale des jeunes sportifs de 8 à 12 ans, je préconise la périodicité suivante :  O 6 mois  O 1 an
O 6 mois O 1 an O Que le jeune sportif désigné ci-dessus ne présente pas de contre-indication au surclassement pour
la (les) discipline(s) suivante(s) :
Nombre de case(s) cochée(s): O (obligatoire)
Remarques et restrictions éventuelles : hon
Je certifie avoir pris connaissance de la liste des contre indications à la protique de activités rédérales établie par la Commission Médicale et Prévention de la FFESSM et de la réglementation en molitie de la définance des certificats médicaux au sein de la FFESSM
Fait à Presse Perneti le 30/min 20/16
Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident de plongée, est temis en mains propres à l'intéressé(e) qui a été informé(e) des risques médicaux encourus notamment en cas de fausse déclaration. La liste des contre-

indications aux activités fédérales est disponible sur le site fédéral : http://www.ffessm.fr